

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 17 (1937)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les relations commerciales entre la Suisse et les colonies françaises  
**Autor:** Weber, H.-F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889144>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel  
de la

Chambre de Commerce suisse en France  
16, Avenue de l'Opéra

Janvier 1937

Paris-I<sup>er</sup> Dix-septième Année. — N° 1

Téléphone :  
Opéra 15.80

Adresse télégraphique :  
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite  
au Bulletin mensuel de la Chambre de  
Commerce Suisse en France

Le numéro : 4 fr.  
Abonnement annuel : 30 fr.  
(argent français)  
Chèques postaux Paris 32-44

## SOMMAIRE

### PREMIÈRE PARTIE : LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA SUISSE ET LES COLONIES FRANÇAISES

Etude de M. H.-F. Weber, Président de la Commission des Questions Coloniales de la Chambre de Commerce Suisse en France. . . . . 5

### DEUXIÈME PARTIE : DOCUMENTATION GÉNÉRALE

	Pages
L'impôt général sur les revenus des Suisses résidant en France. . . . .	11
Chiffres, faits et nouvelles . . . . .	13
Renseignements utiles à qui voyage. . . . .	15

## PREMIÈRE PARTIE

# LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA SUISSE ET LES COLONIES FRANÇAISES

Si nous remontons à l'origine du commerce entre la Suisse et les pays d'outre-mer, nous trouvons que ses débuts datent du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est en effet à partir de cette époque que les marchands suisses commencent à descendre le cours du Rhin. Sur leurs chalandes, ils convoient les quelques rares produits de leur pays tels que ceux de l'industrie laitière, les ardoises et crayons d'ardoise (article très apprécié à l'époque), enfin les bois durs de leurs montagnes, pour aller les vendre en Hollande. De ce pays ils rapportaient les produits d'Orient : tabacs, soieries, épices, sucre des Indes, bois exotiques, etc.



Transports de marchandises sur le Rhin  
(Gravure du XVII<sup>e</sup>)

Dans les ports hollandais, les larges horizons maritimes s'étaient devant eux. Le trafic mouvementé des navires arrivant de toutes les parties du monde et en particulier de cet Orient encore plein de mystères, animait leur imagination. Tout cela devait naturellement éveiller dans ces enfants de la montagne, placés devant ces aspects d'un monde inconnu dans leurs vallées aux espaces limités, le désir de participer eux-mêmes à ces voyages vers les terres inconnues. Aussi, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, nos chroniques font mention de citoyens suisses revenant du proche Orient ou même des Indes, avec des char-

gements de produits de ces pays et riches de biens acquis par des opérations commerciales fructueuses. Suivant la voie jadis sillonnée par les bateaux phéniciens, ce sont surtout les pays de l'Est méditerranéen qui sont visités. Nous ne serons donc pas étonnés si, faisant preuve d'esprit commercial, doublé d'audace raisonnée, nous voyons bientôt s'ouvrir en Suisse, sous l'impulsion de ces pionniers, des industries nouvelles qui devaient permettre à ces marchands d'offrir à leur clientèle orientale des articles mieux adaptés à son goût que les produits écoulés en Hollande. Ainsi, mettant à profit les procédés d'impression sur coton, introduits par les Huguenots à Genève et Neuchâtel, ils créèrent et développèrent la fabrication des fichus imprimés aux vives couleurs que leur fournissaient précisément leurs marchands orientaux. Grâce à cette initiative, ces produits nouveaux trouvèrent un débouché important non seulement dans le proche Orient, qui en avait provoqué la création, mais par la suite également en Afrique, où ils répondaient au goût des indigènes.

Bientôt, les routes, avec leur service régulier de diligences, s'organisent peu à peu en Europe, font abandonner la vieille voie du Rhin plus hasardeuse et devient le chemin des échanges des ports hollandais vers les autres grands ports de l'Atlantique. C'est ainsi que, dès le début du siècle dernier, nous retrouvons des commerçants suisses installés à Rouen, au Havre, à Saint-Nazaire, Bordeaux et Marseille. Ils s'occupent des échanges entre leur pays et les colonies, parmi lesquelles celles de la France prennent naturellement une place de plus en plus importante. Les produits exotiques comme les épices, les bois tinctoriaux, etc. sont toujours demandés, mais nous trouvons maintenant de plus, comme principaux articles d'importation, les matières premières nécessaires aux industries qui se créent en Suisse, pour transformer ces produits en articles d'exportation. Cacao, vanille et sucre arrivent des Colonies pour être réexportés sous forme de chocolat; cotons et laines sont absorbés par les usines textiles; d'autres matières s'ajoutent progressivement à ces produits coloniaux, pour satisfaire les besoins d'une industrie en pleine croissance et que les facilités nouvelles de trafic offertes par les chemins de fer et navires à vapeur contribuent à développer rapidement. Ces moyens de transport réduisent de plus en plus le temps d'immobilisation et de risque des capitaux, représentés par la durée des transports entre l'usine et l'acheteur. Ils ouvrent en même temps de nouveaux débouchés vers des colonies plus lointaines et les attirent dans l'orbite des échanges. Les tableaux et graphiques que vous trouverez plus loin vous donneront un aperçu de la situation actuelle de ces échanges; nous y reviendrons un peu plus bas.

Il nous a paru intéressant d'esquisser ainsi rapidement la genèse des échanges entre la Suisse et les Colonies françaises, moins pour donner une importance, toute relative, au trafic établi au cours des derniers siècles, que pour faire ressortir que l'accroissement et le développement de ce trafic n'a été possible que grâce à l'esprit d'entreprise et de constante adaptation aux besoins de ce commerce, qui animait les marchands suisses. Nous nous permettons d'appuyer sur ce fait, qui nous paraît être un des points essentiels du rôle,

qu'à notre avis, peut et doit remplir notre Chambre de Commerce Suisse en France. En effet, elle connaît, d'une part, par son étroite collaboration avec les industries suisses, les besoins et les possibilités de ces industries; d'autre part, établie en France, elle est à portée des meilleures sources d'information sur les capacités de production et d'absorption des Colonies françaises, soit par la voie des Offices Coloniaux, dont elle a déjà pu apprécier le vif désir de collaboration, ou par celle des sociétés d'importation et d'exportation ou encore par notre Légation et son réseau de consulats. La Chambre de Commerce se trouve donc à Paris, en une situation privilégiée pour réunir toutes informations et documentation utiles et orienter les industries suisses sur les possibilités d'approvisionnement que leur offrent les Colonies françaises si riches en leur diversité, et d'autre part pour renseigner utilement sur les débouchés que ces colonies peuvent offrir à certains produits suisses.

Ce rôle nous paraît d'autant plus utile et fructueux que les statistiques des échanges entre la Suisse et les Colonies françaises nous font constater avec surprise que ces échanges sont loins de correspondre aux possibilités qu'offre aussi bien l'étendue des colonies que les ressources de l'industrie suisse. Que représente, en effet, un chiffre global d'échanges d'environ 22 millions de francs (1935) qui se répartit sur des territoires aussi vastes et aussi peuplés que le sont l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et l'Indochine, sans parler des immensités africaines de l'A.O.F., l'A.E.F., Madagascar, ou des petites colonies en Amérique ou en Océanie? ou encore comparé au montant des échanges entre la France et la Suisse qui, pour 1935, atteint environ 300 millions de francs suisses? Rien qu'en comparant ces deux chiffres ont constatera leur disproportion et les possibilités de développement qu'elle permet d'envisager pour le commerce entre la Suisse et les Colonies françaises. Relevons à cette occasion, que la totalité des échanges avec les Colonies françaises ne représente en fait qu'environ 1/5<sup>e</sup> du seul déficit constaté pour la même année en faveur de la France dans la balance commerciale franco-suisse. Ceci nous amène à examiner d'un peu plus près l'affirmation souvent entendue que la Suisse exporte plus vers les colonies qu'elle n'importe de produits de ces pays.

En effet, contrairement à cette affirmation, les statistiques données plus loin font ressortir dans la balance un excédent d'environ 4 millions de francs suisses en faveur des Colonies. Mais voyons ce que nous chiffrent réellement les statistiques. Etablies par les services des douanes aussi bien du côté suisse que du côté colonial, elles n'em brassent en fait que le trafic direct entre la Suisse et les Colonies. Nous saisissons de suite le défaut de ce contrôle en tant que mesure absolue des échanges. En fait, une partie seulement de ces échanges se fait par la voie directe. C'est là un point essentiel pour l'appréciation du déficit réel de la balance des échanges, puisque ce sont notamment les produits coloniaux, en tant que matières premières, qui parviennent en Suisse par des voies indirectes, tandis que les produits suisses, en tant que produits manufacturés accompagnés de certificats d'origine, sont reconnus de provenance suisse, même lorsqu'ils parviennent à la Colonie par une voie détournée.

Quelques exemples feront mieux saisir l'importance de cette question pour l'interprétation logique des statistiques.

Ainsi une boîte de lait condensé, reprise à son entrée en Cochinchine comme produit suisse, et figurant à sa pleine valeur franco Saïgon dans la statistique, n'est effectivement d'origine suisse que pour une fraction de cette valeur. D'abord une part appréciable est représentée par les frais de transport de la frontière suisse à Marseille, encaissés par les chemins de fer français et les manutentionnaires du port de Marseille. Ensuite le transport de Marseille à Saïgon entre encore pour une part dans ces frais et va au profit d'une compagnie française et participe même pour une part à la consommation de charbon provenant de la Colonie. La boîte qui contient le lait n'est-elle pas faite de tôle anglaise c'est-à-dire avec du minéral provenant dans la proportion de environ 30 % des gisements d'Algérie et de Tunisie et étamée et soudée avec de l'étain à la production duquel participe l'Indochine? Le papier d'emballage lui-même n'est-il pas fourni par une papeterie anglaise qui le fabrique avec de l'alfa algérien et la gomme qui colle l'étiquette ne provient-elle pas de l'A.O.F. après avoir été épurée en Allemagne?

Autre exemple : le chocolat composé essentiellement de cacao, sucre et vanille. 65 % des fèves de cacao importées en Suisse proviennent directement de l'A.O.F.; une bonne partie des 35 % restant nous vient de cette même origine par Rotterdam ou Hambourg; la vanille qui est un des gros produits d'exportation de Madagascar nous parvient également par des voies indirectes, l'étain qui enveloppe le chocolat et le papier qui le protège contribuent de même à activer les mouvements d'échanges mondiaux de ces produits et se répercutent par suite sur les exportations des colonies; en sorte que le Tunisien qui mange du chocolat suisse, contribue indirectement à favoriser les exportations de l'A.O.F., de Madagascar, pour le cacao et la vanille, du Tonkin pour l'étain, de l'Algérie pour le papier et, pourtant, dans la statistique, ces colonies sont ignorées et le tout passe comme produit suisse.

Ces seuls exemples nous font saisir avec quelle prudence les statistiques doivent être interprétées et aussi la part que prennent dans les produits de l'industrie suisse les matières premières d'origine coloniale, qui pour un montant élevé ne lui parviennent qu'après avoir subi une première transformation ou préparation dans un pays importateur mieux outillé que la Suisse pour ces opérations.

C'est ainsi qu'échappent à la statistique les échanges directs : les cloches de paille de Madagascar, qui entrent en Suisse sous forme de chapeaux français; les arachides d'A.O.F. et les olives de Tunisie qui nous parviennent sous forme d'huile des raffineries du Midi; les bois de l'A.E.F. qui sont dirigés sur Hambourg avant de parvenir aux fabricants suisses de meubles; les peaux de Madagascar, dont le commerce se fait à Liverpool ou Hambourg; les soies d'Indochine qui passent par Lyon, l'alfa d'Algérie déjà cité; les métaux comme le chrome de Nouvelle-Calédonie; le nickel de même provenance, le tungstène d'Indochine; le molybdène du Maroc, métaux qui entrent pour une part importante dans les aciers spéciaux que la Suisse achète à Shef-

field, en Suède ou ailleurs, et réexporte après usinage sous les formes les plus diverses (ressorts de montres, burins et mèches à forer, pièces de mécanique, etc., servent, sur les machines-outils, à la fabrication d'articles d'exportation ou entrent dans la fabrication de lampes à incandescence, au chromage d'accessoires d'automobiles, etc.). Citons encore le cobalt dont le Maroc avec une production de 600 tonnes par an couvre environ 35 % de la production mondiale et qui est approvisionné à Londres par les usines de matières colorantes de Bâle ou les usines de porcelaine de Langenthal.

Dans le sens contraire échappent à la statistique quelques produits suisses incorporés dans des articles exportés par d'autres pays vers les Colonies. Les tresses de paille d'Argovie qui partent des manufactures françaises sous forme de chapeaux cousus, les mouvements de montres et de phonographes dédouannés et par là, nationalisés à leur entrée en France, qui figurent par suite au bénéfice des importations de Suisse en France, alors que logiquement ils devraient figurer à la statistique de la Colonie où ils entrent avec la montre ou le phonographe qu'ils animent.

Somme toute, nous constatons que la Suisse est un meilleur client des Colonies françaises que les statistiques ne paraissent l'indiquer à première vue.

Toutefois, nous devons conclure de l'enchevêtrement des échanges, que nous avons fait ressortir, qu'il interdit pratiquement l'établissement de statistiques exactes des échanges réels. Ne cherchons donc pas plus dans les statistiques que ce qu'elles peuvent réellement nous donner. Elles ne sont qu'un thermomètre de l'activité des échanges, qui nous permet de mesurer les fluctuations favorables ou dégressives de ces échanges; mais ne nous hypnotisons pas sur les chiffres absolus qu'elles nous donnent. Retenons seulement le fait essentiel qu'elles nous révèlent : l'insuffisance manifeste des échanges entre la Suisse et les Colonies françaises (1). Notons, en particulier, que ce commerce n'a pas progressé depuis la guerre, comme aurait dû le permettre le développement foudroyant des facilités qui s'offrent actuellement aux échanges avec les pays d'outre-mer. Au siècle où l'avion a mis Alger, Tunis et Casablanca à 1 jour et demi de la métropole, Dakar à 2 jours, Saïgon à 7 jours, Tananarive à 10 jours; où le téléphone permet de causer directement avec l'acheteur ou le vendeur le plus éloigné, alors qu'il y a peu d'années encore le téléphone ne dépassait pas la métropole et que les lettres mettaient de 4 à 35 jours pour les parcours mentionnés.

Ce sont ces considérations qui ont amené la Chambre de Commerce Suisse en France à conclure à la nécessité de faire un effort particulier pour intéresser les industriels suisses aux possibilités que leurs offrent les Colonies françaises pour leurs approvisionnements en matières premières et produits coloniaux; mais aussi en contre-partie les débouchés que peu-

(1) Ainsi, pour ne citer que l'A. O. F., la Suisse figure en 1935 que pour 0,15 % (contre 0,5 % en 1934) dans les importations totales de cette colonie, contre 45,9 % pour la France, 12,2 % pour l'Angleterre, 8,2 % pour les colonies françaises, 6,4 % pour les Etats-Unis, 3,3 % pour la Belgique, etc.

vent y trouver leurs fabrications et qu'ils pourront de plus en plus y trouver grâce à l'essor que ces Colonies sont appelées à prendre dans un proche avenir.

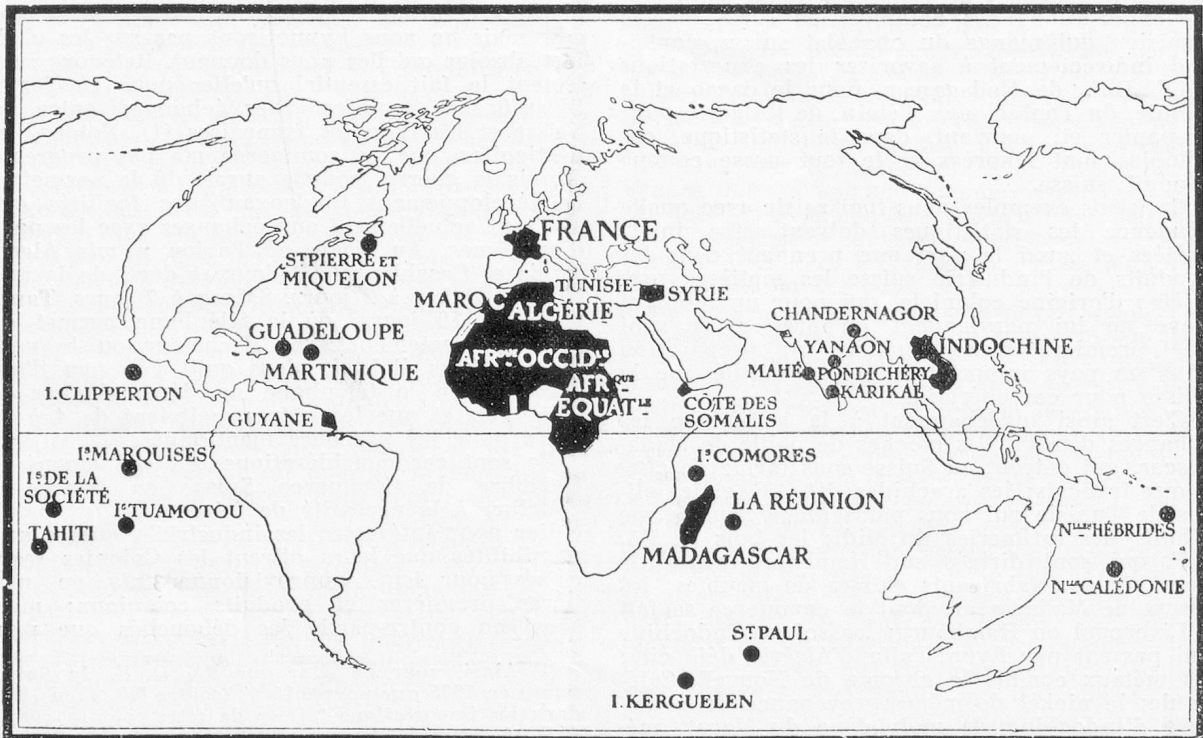
Il n'est peut-être pas inutile d'attirer ici l'attention sur un fait qu'on oublie ou ignore trop souvent en Suisse : si les rizières ou les plantations d'hévéas en Indochine occupent des milliers d'hommes à la vie primitive, il existe cependant dans ce pays une population indigène héritière d'une civilisation fort avancée et raffinée, au sens artistique très développé et sachant apprécier les produits de qualité. Cette classe s'augmente d'année en année, grâce aux efforts remarquables que fait la France en diffusant l'instruction par des écoles primaires et secondaires auxquelles viennent s'ajouter des écoles artisanales, des écoles d'enseignement supérieur de médecine, de pharmacie, de droit, de pédagogie, de travaux publics, de beaux-arts et de commerce, qui ne peuvent que développer les goûts et les besoins de ces populations pour les produits européens. Or, le produit de qualité qui caractérise la fabrication suisse est appelé à conquérir

une place de choix parmi ces populations qui savent apprécier et préférer la bonne montre suisse à celle médiocre que leur offre leur cousin japonais. De même, il serait faux de croire que parmi les populations de l'A.O.F., seule la camelote trouve son débouché. L'indigène avec sa subtilité naturelle, s'il a reconnu la qualité toujours égale d'un produit, sait rester un client fidèle; aussi nous terminerons en exprimant la conviction que les échanges entre la Suisse et les Colonies françaises peuvent être considérablement accrus et que, en particulier, la position de la Suisse se développera d'autant mieux qu'elle saura suivre l'exemple de ses aînés en sélectionnant les produits que lui offrent les Colonies aux richesses si variées et en adaptant ses propres articles aux besoins des Colonies sous la devise : honnêteté et qualité.

H.-F. WEBER,

*Président de la Commission  
des Questions Coloniales  
de la Chambre de Commerce Suisse  
en France.*

### CARTE GÉOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES COLONIES FRANÇAISES



*Cliché aimablement prêté par « Le Monde Colonial illustré ».*